

Paris, le 1^{er} décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

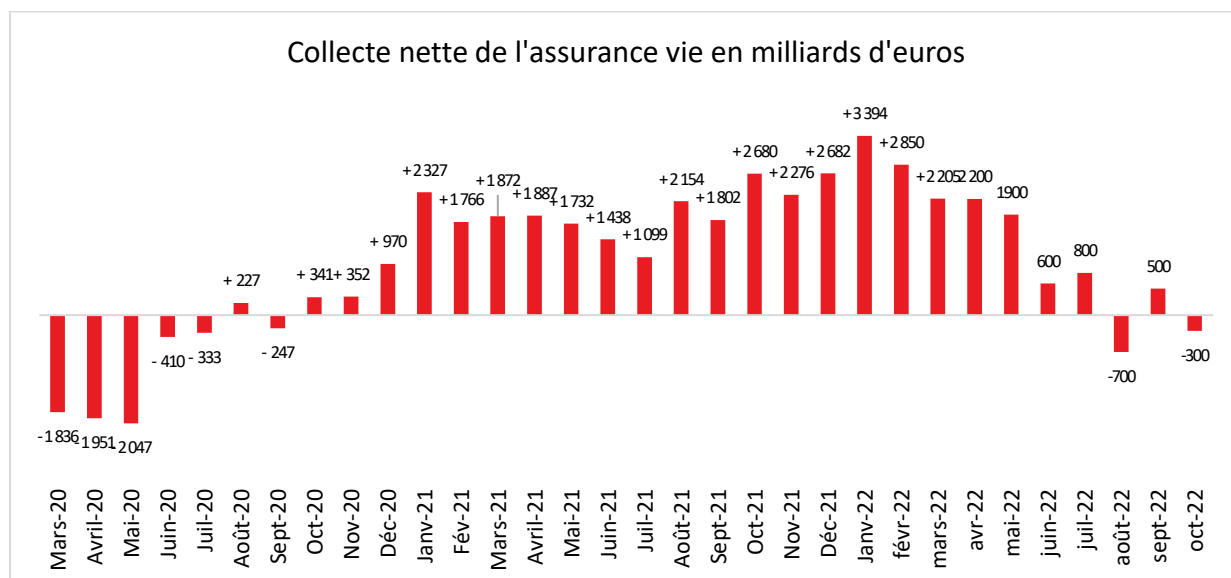
Résultats de l'assurance vie/PER – octobre 2022

Le surplace de l'assurance vie

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

L'assurance vie entre deux eaux

En octobre, la collecte nette en assurance vie est négative, selon France Assureurs, de 300 millions d'euros, faisant suite à la collecte positive de 500 millions du mois de septembre. Depuis le mois de juin, le premier placement des ménages fait du surplace alternant entre collectes positives et négatives. Les assurés ne manifestent pas une défiance à l'égard du placement mais optent pour un attentisme. Le taux d'épargne étant en hausse ces derniers mois, la décollecte n'est pas imputable directement à l'inflation ou à la baisse du pouvoir d'achat. La faiblesse du rendement des fonds euros qui est désormais inférieur, en moyenne, à celui du Livret A et la volatilité des marchés boursiers dissuadent les ménages d'effectuer des versements sur leurs contrats. Par ailleurs, en période d'inflation, les livrets d'épargne de précaution sont traditionnellement privilégiés.



Cercle de l'Épargne – données France Assureurs

Lors de ces dix dernières années, le mois d'octobre n'avait jamais connu de décollecte, même en 2012, lors de l'*annus horribilis* de l'assurance vie et en 2020, avec la crise sanitaire, où des petites collectes positives avaient été enregistrées. 2022 marque donc une rupture. Le résultat négatif du mois d'octobre est avant tout imputable à la contraction des cotisations. Elles se sont élevées à 11,5 milliards d'euros en baisse de 1,5 milliard d'euros par rapport à octobre 2021. Depuis le début de l'année, elles atteignent 119,3 milliards d'euros, en recul de 2,5 % par rapport à la même période en 2021. La part des cotisations en unités de compte demeure à 39 % depuis le début de l'année.

En octobre, les prestations ont été en légère augmentation à 11,8 milliards d'euros (+1,3 milliard d'euros par rapport à octobre 2021). Depuis le début de l'année, elles s'établissent à 107,0 milliards d'euros, en hausse de 2,4 milliards d'euros. Cette progression concerne uniquement les supports euros (+2,8 milliards d'euros).

Depuis le début de l'année, la collecte a été +12,3 milliards d'euros, inférieure de 5,4 milliards d'euros par rapport à la même période de 2021. Les fonds euros sont en décollecte de 17,1 milliards d'euros quand les unités de compte enregistrent une collecte nette positive de 29,4 milliards d'euros. Les ménages diminuent à la marge leur exposition au fonds euros, ces derniers demeurant de loin le premier support de l'assurance vie (78 %) au niveau de l'encours qui était de 1 827 milliards d'euros à fin octobre.

L'assurance vie devrait poursuivre son surplace jusqu'à la fin de l'année en raison des incertitudes économiques et dans l'attente des communications des rendements sur les fonds euros qui devraient intervenir entre la fin décembre et la fin janvier. Une hausse des taux de rendement est attendue grâce à une mobilisation des réserves des assureurs. Le taux moyen des fonds euros devrait se situer autour de 1,8 % - 2 %. En prenant en compte l'inflation, il sera en territoire négatif mais devrait être proche de celui du Livret A.

Le PER, un produit d'épargne automatique

En octobre, les cotisations sur un PER assurantiel ont atteint 762 millions d'euros. Le produit continue sa montée en puissance avec une hausse de ses cotisations de 55 % en un an. Il bénéficie des transferts en provenance des anciens produits d'épargne retraite. Depuis le début de l'année, les cotisations sur le PER individuels s'élèvent à 5,7 milliards d'euros, en hausse de +38 % par rapport à 2021 sur la même période.

Sur le mois d'octobre, 65 400 nouveaux assurés ont souscrit un PER auprès d'une entreprise d'assurance et 12 700 assurés ont également transféré d'anciens contrats vers un PER.

La collecte nette des PER s'est élevée à +628 millions d'euros en octobre et à +4,5 milliards d'euros depuis le début de l'année. À la fin du mois d'octobre, 3,6 millions d'assurés détenaient un PER pour un encours de 44,4 milliards d'euros.

Le PER qui bénéficie d'un avantage fiscal important est un produit d'épargne d'automne, les ménages effectuant des versements en fin d'année afin de pouvoir bénéficier d'un allègement fiscal en 2023. Le débat sur les retraites qui est par nature anxiogène favorise également la collecte. Une large majorité de Français craint une forte baisse du pouvoir d'achat au moment du passage à la retraite. Selon le sondage du Cercle de l'Épargne (avril 2022), 72 % estiment que leurs pensions seront insuffisantes pour vivre correctement à la retraite.

Contacts presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr